

Image not found or type unknown



Droit au C.E et à la participation/interressement

Par **mame**, le **04/03/2013** à **12:03**

Bonjour
Licencié pour inaptitude en Juillet 2012 après 40 ans de société, on me dit que je n'ai pas droit aux avantages du C.E même au prorata de mon temps d'appartenance à l'entreprise soit 6 mois.
Est-ce vrai et qu'en est-il pour la participation et l'interressement pour cette même période ?
Merci pour votre aide.